

PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service Départemental de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 24 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vidange du polder d'Erstein

Au vu des débits actuels du Rhin et en application de la convention franco-allemande du 6 décembre 1982 pour la rétention des crues du Rhin, le Préfet de la région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, a pris la décision de vidanger le polder d'Erstein.

En effet, l'opération qui a conduit à stocker près de millions de 7 m³ d'eau s'est bien déroulée et a joué pleinement son rôle. Elle a participé à l'écrêtement du pic de crue du Rhin .

Les opérations de vidange débuteront le mercredi 24 janvier 2018 à 12h00 et pourront durer plusieurs jours.

A l'issue des opérations de vidange, le site restera encore fermé au public le temps d'effectuer les vérifications nécessaires sur les digues et les ouvrages.